

Luxembourg, 26 novembre 2020

Madame le Ministre,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 26 octobre 2020 intitulé « *Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration* » formulant une liste de questions à propos de l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg (le « **Courrier** »).

Propos préliminaires

Nous comprenons que ce courrier a été adressé aux membres effectifs du *Conseil National pour Étrangers* (le « **CNE** ») en raison de la période de vacance dans laquelle se trouve actuellement la présidence du CNE. Nous aurions préféré que ce questionnaire soit discuté au sein du CNE et répondu par le CNE à la suite d'un vote majoritaire en assemblée.

Cependant, afin de donner plus de cohérence et de légitimité aux réponses à votre Courrier, l'actuel et le précédent membre du CNE représentant la communauté britannique (et également respectivement vice-président et président de *BRitish Immigrants Living In Luxembourg*) se sont réunis pour discuter de la situation de la communauté britannique vivant et travaillant au Grand-Duché.

Nous avons également consulté le Président de la *British-Luxembourg Society* dont les connaissances sur l'intégration des sujets britanniques résidant au Luxembourg sont précieuses.

En réponse à votre Courrier, nous nous permettrons de vous donner des informations concernant l'intégration des sujets britanniques vivant et travaillant au Grand-Duché (I) puis d'offrir quelques pistes de réflexions concernant la réforme du CNE (II).

I. INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS BRITANNIQUES VIVANT ET/OU TRAVAILLANT AU GRAND-DUCHÉ

Suivant les dernières données du STATEC en date du 1^{er} janvier 2019¹, 5 775 sujets du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord résident au Grand-Duché de Luxembourg (ainsi que 2 165 personnes ayant la nationalité britannique en seconde nationalité) auquel il faut adjoindre les travailleurs frontaliers de nationalité britannique (les « **Ressortissants** »).

Cette communauté représente plus d'un pour cent (1%) de la population luxembourgeoise.

I.1. Des relations anglo-luxembourgeoises sereines, respectueuses et privilégiées,

L'intégration des Ressortissants doit être comprise dans un cadre économique et culturel propre.

En effet, le Grand-Duché de Luxembourg entretient des liens « *privilégiés* » avec le Royaume-Uni qui se sont renforcés dans les dernières décennies par la complémentarité des places financières britannique et luxembourgeoise mais aussi par des liens linguistiques et intellectuels importants.

¹ Il serait utile de disposer de chiffres actualisés afin d'offrir une image sincère de la population d'origine britannique (notamment si l'on ajoute aux 5 775 nationaux britanniques, les 2 165 personnes ayant la nationalité britannique en seconde nationalité et les 159 personnes ayant cette nationalité en troisième nationalité – les Ressortissants représenteraient ainsi 7 649 personnes, soit 1.22 % de la population résidente).

Le Royaume-Uni est ainsi un partenaire essentiel dans la formation universitaire de la main d'œuvre qualifiée de la place financière luxembourgeoise et un partenaire incontournable dans l'apprentissage de la langue anglaise.

I.2. dont l'épineuse question du BREXIT n'a pas changé la donne,

Échanges depuis 2018 sur le sujet - À cet égard, nous nous permettons de faire référence à nos précédents échanges avec votre Ministère incluant la *Proposition sur l'impact du Brexit pour les ressortissants du Royaume-Uni résidant au Grand-Duché* du CNE en date du 19 décembre 2018 (la « **Recommandation** ») formulant des recommandations concernant l'Accord de retrait sur base de l'article 50 du Traité de l'Union européenne.

La Recommandation soulignait également :

- (i) l'importance que « *des futures relations bilatérales entre les deux Etats sur des aspects cruciaux pour la place financière luxembourgeoise en termes d'accès au marché financier et à l'enseignement supérieur soient discutées et négociées dans l'intérêt des populations luxembourgeoises et britanniques* » ;
- (ii) et soutenant « *les initiatives du Gouvernement en termes d'accès à la nationalité luxembourgeoise et de continuer sur ce choix de « politique publique d'inclusion »* ».

Cette Recommandation a été complétée par un courrier en date du 14 octobre 2019 adressé à votre Ministère au sujet des ressortissants britanniques résidant dans un autre Etat membre de l'UE et travaillant au Luxembourg. Elle avait pour but de sensibiliser le Gouvernement à l'accès aux informations utiles concernant la situation juridique des travailleurs frontaliers de nationalité britannique.

Des actions en faveur des Ressortissants - Nous ne pouvons que saluer les nombreuses initiatives prises par le Gouvernement depuis 2018 pour aider et accompagner les Ressortissants à demeurer au Grand-Duché, à s'intégrer, et à acquérir la nationalité luxembourgeoise. Nous vous remercions pour le travail important de suivi des dossiers sensibles liés au BREXIT et l'action continue de l'administration luxembourgeoise à cet égard.

Au-delà des questions de libre circulation des Ressortissants dans l'UE (en cours de discussion au niveau des instances décisionnelles de l'Union européenne), nous souhaitons souligner l'importance de la *Loi du 26 octobre 2019 portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume-Uni relatif à la participation à certaines élections de nationaux de chaque Etat résidant sur le territoire de l'autre* (Mémorial A717 du 28 octobre 2019) démontrant l'entente entre les deux Etats et leur capacité à agir en faveur des droits politiques de leurs ressortissants respectifs.

I.3. permettant de souligner l'existence d'une bonne intégration des Ressortissants au Luxembourg mais aussi certains défis

Satisfaction générale - En effet, il ressort que les Ressortissants se montrent satisfaits de leurs conditions de vie, de travail, et d'intégration au Grand-Duché.

Les Ressortissants ressentent leur chance d'habiter au Grand-Duché en raison des principales caractéristiques de la société luxembourgeoise que sont : l'importance d'un Etat fondé sur la

règle de droit et des libertés publiques, une économie ouverte sur le commerce extérieur, et un mode de vie prospère au carrefour de l'Europe et des mondes francophone et germanique.

Problématiques partagées - Les Ressortissants partagent les mêmes préoccupations que les résidents étrangers concernant les problématiques propres à la vie au Luxembourg comme les questions liées à l'environnement et le développement durable, l'égalité d'accès à l'éducation, le logement, les problématiques économiques et sociales liées au COVID, et une intégration inclusive des étrangers au Luxembourg.

L'importance de la langue anglaise semble également un élément essentiel pour le développement de la place financière mais aussi pour l'avenir du Grand-Duché.

Certains défis : l'avenir de l'éducation et de la recherche – L'un des facteurs majeurs dans l'intégration des Ressortissants passe par le biais de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'éducation des enfants et adolescents des Ressortissants peut être abordée sous deux aspects :

- Tout d'abord, l'éducation primaire offerte par le pays d'accueil est un vecteur important d'intégration permettant de nombreuses interfaces entre la société d'accueil et les Ressortissants (via les parents des amis d'école de leurs enfants, les enseignants et autres membres du personnel de l'école).
- L'intégration est plus réussie lorsque les enfants des Ressortissants fréquentent les écoles luxembourgeoises et reçoivent un apprentissage des langues parlées au Grand-Duché (les langues luxembourgeoise, allemande et française). Ces enfants expatriés augmentent significativement leurs chances d'intégration dans la société luxembourgeoise.

Le deuxième aspect clé est celui de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Les étudiants luxembourgeois qui étudient dans des établissements d'enseignement supérieurs britanniques reviendront au Grand-Duché avec une meilleure connaissance de la culture britannique et des liens avec le Royaume-Uni. À cet égard, l'imposition à partir de 2028 de frais internationaux aux étudiants luxembourgeois fréquentant des universités britanniques (allant de 20 000 à 70 000 livres par an) aura un impact extrêmement négatif.
- Un autre élément est la coopération dans les projets mis en place entre les institutions de recherche luxembourgeoises et leurs équivalents au Royaume-Uni. Les étudiants britanniques qui étudient et effectuent des travaux de recherche au Luxembourg contribueront également à ce processus.

Pour aider à atténuer l'imposition de frais universitaires internationaux, nous recommandons fortement que les gouvernements britannique et luxembourgeois examinent le financement et la promotion de mesures réciproques visant à encourager une telle coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche au moyen de bourses d'études et de subventions de recherche. Ceux-ci sont susceptibles de soutenir le développement des échanges commerciaux, financiers mais aussi culturels entre les deux pays. Les acteurs de la place financière pourraient également être impliqués.

II. QUELQUES PISTES DE REFLEXION CONCERNANT L'AVENIR DU CNE

II.1. Une institution originale et singulière,

L'originalité du CNE a été saluée lors de sa création. Ce dernier offrant aux étrangers l'opportunité de donner leur avis et s'impliquer dans le processus législatif.

Le Luxembourg est un des très rares pays au monde à autoriser cela et il convient de le souligner.

II.2. connaissant des incohérences et des dysfonctionnements,

Certaines difficultés de fonctionnement potentielles du CNE ont été repérées dès les travaux parlementaires concernant la *Loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg* créant cette institution.

Les incohérences récentes conviendraient d'être étudiées, en particulier :

- la bonne compréhension des membres du CNE de leur mandat tel que défini par la loi ;
- la sélection des membres du CNE (représentant de communautés ? prisonnier des arrangements associatifs et politiques ? compétences des membres pour élaborer des politiques publiques ?)
- si les tensions en sein du CNE reflètent des tensions plus larges existantes au sein de la société luxembourgeoise (une intégration communautaire ?) ;
- impacts effectifs des avis et recommandations formulées par le CNE ?


II.3. nécessitant un audit

Nous recommandons de faire un audit du CNE afin d'améliorer son fonctionnement et de répondre aux points mentionnés ci-dessus.


Ce rapport pourrait être demandé à la Cour des comptes. Cependant, soucieux de ne pas créer de dépenses publiques additionnelles, une solution serait de créer une Commission d'audit composée d'actuels et d'anciens membres du CNE sous le contrôle d'une personnalité indépendante (un haut-fonctionnaire ou une personnalité publique). Nous serions à votre disposition pour y participer.

L'importance d'établir une politique publique capable d'intégrer la moitié des résidents luxembourgeois qui sont de nationalité étrangère² - tout en conservant le mode de vie et les spécificités nationales - nous semble prioritaire.

Veillez agréer, Madame le Ministre, nos plus respectueuses salutations,



Graham S. JARVIS
Président de *BRitish Immigrants Living In Luxembourg*



William L. SIMPSON
Membre du CNE représentant la communauté britannique

² Ce taux pouvant excéder la moitié de la population suivant la prise en compte des double nationalités ...